



Enfant illégitime mais reconnu et obligations du père

Par **chrishanna**, le **12/02/2008** à **17:54**

J'ai eu un enfant avec un homme marié il y a 3 ans. Cet enfant a été reconnu par son père. Suite à un simple accord oral, il m'a versé de l'argent mensuellement pendant 1 an puis plus rien. Il prend des nouvelles de sa fille de façon hebdomadaire mais ne vient la voir que deux à trois fois par an bien qu'habitant la même ville. Il est actuellement en procédure de divorce, je souhaiterais donc qu'il s'implique maintenant dans l'éducation de sa fille. Ai je la possibilité de l'obliger à prendre régulièrement sa fille chez lui? Sinon ai je la possibilité de l'obliger à participer financièrement à son éducation?
Merci de votre réponse.

Par **Jurigaby**, le **12/02/2008** à **18:54**

Bonjour.
Non à la première question, oui à la seconde.

Il vous faut saisir le JAF d'une requête en pension alimentaire.